COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/07/2021 à 14h20
Réference de l'AR : 002-200043495-20210707-DEC202107_33-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2021

Délibération n°33

Date de convocation : le 30/06/21 Date d'affichage : le 20 JUIL. 2021

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 juillet 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT - Y.BRUN - F.DEMAZURE - P.BIEDAL - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME - P.VAN HAMME - C.VUAROQUEAUX - M.MACHAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F.HARANG - JM.RABOUILLE - S.JUILLIART - F.FERON - P.MEZZAROBBA - Y.LEMOINE - B.BUVRY - JM.WACK - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - Y.BUFFET - F.JOLY - P.MOZIN - D.VALLIERE - AM.SAUVEZ - F.POIDEVIN -JM.QUERE - H.LAHYANI -H.DAUCHEZ - A.TOURNEUX - C.CHATELAIN - B.LEBEL - S.WEIL - P.CERVI - N.DRAGON - G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE - C.LAMBERT - R.CARLIER - L.BOURGEOIS - P.PIRE - JL.LIENARD - R.RENARD - M.FRAISE - P.DHENIN - J.VERON - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J.BALITOUT à Y.BRUN - P.DEROCH à Y.BRUN - C.COULON à E.DELHAYE - F.BOUILLE à B.BUVRY - C.MATHIEU à F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES à S.LETOT-DURANDE - G.BLANCHARD-DOUCHAIN à AM.SAUVEZ - D.VALISSANT à Y.BUFFET - D.PIERRE à S.DUPONT - A.DELEBARRE-TESSEDRE à D.VALLIERE - MM.PASCUAL à Y.ROBIN - A.LEFEVRE à A.TOURNEUX - M.BEAUFRERE à H.LAHYANI - F.KARIMET à F.FERON - C.MEULLEMIESTRE à M. FRAISE

Absents Excusés :
F.LEAUTE - C.BARAN - E.GOULLIEUX - MP.FOURDRAIN-FAY - Y.RUDER - N.DUSSART - G.CHARLES - P.DRUET - B.TRONEL - M.KELLER -

Objet : Dispositif d'aides aux communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon - Demandes de Fonds de concours.

Rapporteur : Mathieu FRAISE
Secrétaire de séance : Georges HARANT

Exposé :

Vu l'article L 5216.5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L 1111-10 III du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a entériné la reconduction d'un fonds de concours aux communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, sur une durée de 6 ans, sur la période du nouveau mandat communautaire (2020 - 2026).

Rappels de ses principaux principes :
- Objet du fonds de concours : participer aux financements d'investissements communaux menés sous maîtrise d'ouvrage communale (travaux divers, acquisitions de matériels, ...). Le fonds ne financera donc pas les dépenses de fonctionnement,

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/07/2021 à 14h20
Réference de l'AR : 002-200043495-20210707-DEC202107_33-DE

- Montant maximum alloué par commune sur la durée de 6 ans :
  - 79 000 € pour les communes suivantes : Athies sous Laon, Aulnois sous Laon, Bruyères et Montbérault, Chambry, Chamouille, Crépy, Festieux, Laon, Mons en Laonnois,
  - 43 000 € pour toutes les autres communes,
- Le fonds de concours intervient à hauteur de 50 % maximum du coût HT de l'opération d'investissement retenue,
- Le montant du fonds ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire,
- La participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet,
- Nombre de dossiers pouvant être déposés par commune sur les 6 ans : 15 dossiers maximum,
- Modalités de paiement de la subvention : en une seule fois à la fin de l'opération sur présentation des factures
- Délai de validité de la subvention : 36 mois

Les dépenses seront prises en compte de façon rétro-active, à compter du 15 juillet 2020 date du Conseil Communautaire mettant en place la nouvelle mandature. La date de la facture fera foi.

Le fonds de concours sera versé au prorata des dépenses réelles hors taxe.

Je vous propose d'individualiser, au titre de ce Fonds de concours les subventions suivantes pour les dossiers ci-dessous :

Dossier n°1 -

Vu la délibération du 13 avril 2021 du Conseil Municipal de CERNY-LES-BUCY.

La commune de CERNY-LES-BUCY a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de l'acquisition d'une station canine et d'une poubelle.

Le montant total H.T du projet est de 547 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	273,50 €	50,00 %
Commune	273,50 €	50,00 %
Total	547,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 50 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 273,50 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041411 - Biens mobiliers - Matériel - Etudes

La commune de CERNY-LES-BUCY peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 42 726,50 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Dossier n°2 -

Vu la délibération du 13 avril 2021 du Conseil Municipal de CERNY-LES-BUCY.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/07/2021 à 14h20
Réference de l'AR : 002-200043495-20210707-DEC202107_33-DE

La commune de CERNY-LES-BUCY a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de l'acquisition de 3 radars pédagogiques.

Le montant total H.T du projet est de 5 299,50 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	2 649,75 €	50,00 %
Commune	2 649,75 €	50,00 %
Total	5 299,50 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 50 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 2 649,75 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune de CERNY-LES-BUCY peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 40 076,75 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Dossier n°3 -

Vu la délibération du 31 mars 2021 du Conseil Municipal de CREPY.

La commune de CREPY a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre du renouvellement des véhicules du service technique (un camion benne et un petit utilitaire).

Le montant total H.T du projet est de 46 189,63 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	16 166,37 €	35,00 %
Conseil Départemental (API)	11 547,41 €	25,00 %
Commune	18 475,85 €	40,00 %
Total	46 189,63 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 35 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 16 166,37 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041411 - Biens mobiliers - Matériel - Etudes

La commune de CREPY peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 62 833,63 € sur son enveloppe de 79 000 €.

Dossier n°4 -

Vu la délibération du 17 mai 2021 du Conseil Municipal d'ETOUVELLES.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/07/2021 à 14h20
Réference de l'AR : 002-200043495-20210707-DEC202107_33-DE

La commune d'ETOUVELLES a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de la Forge.

Le montant total H.T du projet est de 102 097,50 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	20 000,00 €	19,59 %
Conseil Départemental (APV)	24 650,00 €	24,14 %
Etat - DETR	23 376,87 €	22,90 %
Commune	34 070,63 €	33,37 %
Total	102 097,50 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 19,59 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 20 000 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune d'ETOUVELLES peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 17 636 € (5 364 € précédemment octroyés - Conseil Communautaire du 10/12/2020) sur son enveloppe de 43 000.

Dossier n°5 -

Vu la délibération du 20 avril 2021 du Conseil Municipal de LIERVAL.

La commune de LIERVAL a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre des travaux de réfection du logement communal sis 15 rue du Village.

Le montant total H.T du projet est de 16 035,73 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	8 017,86 €	50,00 %
Commune	8 017,87 €	50,00 %
Total	16 035,73 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 50 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 8 017,86 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune de LIERVAL peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 34 982,14 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Dossier n°6 -

Vu la délibération du 1er avril 2021 du Conseil Municipal de MONTHENAULT.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/07/2021 à 14h20
Réference de l'AR : 002-200043495-20210707-DEC202107_33-DE

La commune de MONTHENAULT a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de l'acquisition d'une tondeuse et d'un lève autoporté.

Le montant total H.T du projet est de 540 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	270,00 €	50,00 %
Commune	270,00 €	50,00 %
Total	540,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 50 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 270 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041411 - Biens mobiliers - Matériel - Etudes

La commune de MONTHENAULT peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 42 365,17 € (364,83 € précédemment octroyés - Conseil Communautaire du 18/02/2021) sur son enveloppe de 43 000 €.

Délibération :
Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 - APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 273,50 € à la commune de CERNY-LES-BUCY pour l'opération : « Acquisition d'une station canine et d'une poubelle »,
2 - APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 2 649,75 € à la commune de CERNY-LES-BUCY pour l'opération : « Acquisition de radars pédagogiques »,
3 - APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 16 166,37 € à la commune de CREPY pour l'opération : « Renouvellement des véhicules du service technique »,
4 - APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 20 000 € à la commune d'ETOUVELLES pour l'opération : «Travaux d'aménagement de la Place de la Forge »,
5 - APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 8 017,86 € à la commune de LIERVAL pour l'opération : «Travaux de réfection du logement communal sis 15 rue du Village »,
6 - APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 270 € à la commune de MONTHENAULT pour l'opération : «Acquisition d'une tondeuse et d'un lève autoporté »,
7 - AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention,
8 - PRENDS ACTE que la somme nécessaire sera imputée sur les dépenses d'investissements des crédits inscrits au budget 2021.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 20 JUIL. 2021

Le Président

E. DELHAYE

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 50
Nombre de votes exprimés	: 65
Votes favorables	: 65
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

FONDS DE CONCOURS

Récapitulatif par communes lors du Conseil du 7 juillet 2021

Communes	subvention allouée 2014 - 2020	Montant prévisionnel des subventions accordées ou **subvention réelle après mandatement**		solde
		enveloppe budgétaire 2041412 bâtiments installations	enveloppe budgétaire 2041411 biens mobiliers, matériels, études	
Arrancy	43 000,00 €	1 350,00 €	0,00 €	41 650,00 €
Athies Sous Laon	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Aulnois Sous Laon	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Besny et Loizy	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Bièvres	43 000,00 €	9 600,00 €	2 300,00 €	31 100,00 €
Bruyères et Montbérault	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Bucy les Cerny	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Cerny en Laonnois	43 000,00 €	**1 929,50 €**	0,00 €	41 070,50 €
Cerny les Bucy	43 000,00 €	**2 649,75 €**	273,50 €	40 076,75 €
Cessières Suzy	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Chambry	79 000,00 €	79 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chamouille	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Chérêt	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Chivy les Etouvelles	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Clacy et Thierret	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Colligis Crandelain	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Crépy	79 000,00 €		16 166,37 €	62 833,63 €
Eppes	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Etouvelles	43 000,00 €	25 364,00 €	0,00 €	17 636,00 €
Festieux	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Laon	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Laniscourt	43 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
Laval en Laonnois	43 000,00 €	8 101,06 €	0,00 €	34 898,94 €
Lierval	43 000,00 €	8 017,86 €	0,00 €	34 982,14 €
Martigny Courpierre	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Molinchart	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Mons en Laonnois	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Montchâlons	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Monthenault	43 000,00 €		634,83 €	42 365,17 €
Nouvion le Vineux	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Orgeval	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Parfondru	43 000,00 €	10 550,00 €	6 562,50 €	25 887,50 €
Presles et Thierny	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Samoussy	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Vaucelles et Beffecourt	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Veslud	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Vivaise	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Vorges	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
total	**1 958 000,00 €**	**171 562,17 €**	**25 937,20 €**	**1 760 500,63 €**
		197 499,37 €		